



Québec, le 23 février 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

Je vous informe que de nouvelles mesures sanitaires visant notamment le milieu de l'éducation entreront en vigueur le 8 mars prochain.

En effet, en fonction des recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), des actions préventives sont mises en œuvre dès maintenant afin de limiter l'impact de l'arrivée des nouveaux variants.

Cette communication a pour but de vous informer des mesures préventives et de vous réitérer les principales mesures sanitaires toujours en vigueur qui s'appliquent en zone rouge, jusqu'à nouvel ordre. Ces nouvelles mesures préventives ne changent pas les règles établies concernant la distanciation physique.

En ce sens, pour les récréations, les déplacements à l'extérieur, la prise des repas et les cours d'éducation physique, les règles quant au port du masque et du couvre-visage demeurent les mêmes que celles déjà émises, sauf en ce qui a trait aux précisions suivantes.

Zone rouge

Dès le 8 mars 2021, le port du couvre-visage sera obligatoire en tout temps dans la classe, lors des déplacements, ainsi que dans le transport scolaire pour tous les élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire, jusqu'à la réception des masques pédiatriques par les établissements. Dès qu'ils seront disponibles, les masques pédiatriques devront être utilisés. Au primaire, cette obligation ne s'applique pas à l'extérieur sur les terrains de l'école.

Au préscolaire, le port du couvre-visage ou du masque pédiatrique n'est pas requis.

Introduction progressive du masque pédiatrique pour les enfants de la 1^{re} à la 6^e année du primaire

La livraison se fera progressivement vers les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement privés selon l'évolution de la disponibilité des masques pédiatriques.

Territoires de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

La livraison aux centres de services scolaires et aux établissements d'enseignement privés de la CMM est en cours. Dès le 8 mars 2021, le masque pédiatrique remplacera le couvre-visage pour tous les élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire.

Autres territoires situés en zone rouge

La livraison aux centres de services scolaires et aux établissements d'enseignement privés se fera à partir de la semaine du 15 mars prochain et la disponibilité des masques pédiatriques sera progressive.

Comme c'est déjà le cas, les élèves du secondaire doivent porter le masque de procédure en tout temps dans la classe, lors de leurs déplacements, sur les terrains de l'école et dans le transport scolaire.

Les établissements sont responsables de la distribution des masques pédiatriques et des masques de procédure pour le primaire et le secondaire.

Zone orange

Rappelons que pour les élèves de la 5^e et de la 6^e année du primaire en zone orange, le couvre-visage demeure obligatoire en tout temps.

De même, le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année du primaire dans les aires communes, lors des déplacements ainsi que dans le transport scolaire. Le port du couvre-visage n'est toutefois pas obligatoire à l'extérieur et dans les classes. Il n'est donc pas requis de le porter dans la cour d'école ou lors des déplacements extérieurs.

Au préscolaire, le port du couvre-visage n'est pas requis.

Pour les élèves du secondaire, le port du masque de procédure demeure obligatoire en tout temps dans la classe, lors des déplacements, sur les terrains de l'école ainsi que dans le transport scolaire.

L'établissement demeure responsable de la distribution des masques de procédure.

En terminant, je vous remercie pour votre engagement quotidien et pour tous les efforts déployés afin d'offrir à nos communautés scolaires un environnement sain et sécuritaire. Demeurons solidaires pour que nos actions collectives portent leurs fruits devant cette situation.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Alain Sans Cartier

